

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
21 MAI 2025**

MERCREDI, le vingt et unième jour du mois de mai deux mille vingt-cinq (21 mai 2025), une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celui-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-SEPT HEURES (17 h), à laquelle sont présents :

Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain ;
Monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire suppléant de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;
Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice ;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ;
Monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes ;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas ;
Monsieur René Proteau, conseiller de Batiscan (remplaçant monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan) ;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain ;

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.

ÉTAIT ABSENT

Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan (remplacé par monsieur René Proteau, conseiller de Batiscan).

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2025-05-087

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré avec l'ajout du point 4d. *Fin d'emploi – Employé numéro 220004.*

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption de procès-verbaux :
 - a. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2025 ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

4. Gestion du personnel :
 - a. Embauche d'un géomaticien ;
 - b. Embauche d'une agente de développement culturel et touristique ;
 - c. Démission de monsieur Danny Roy, directeur du service d'aménagement du territoire ;
 - d. Fin d'emploi – Employé numéro 220004;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques et autres sommes déboursées ;
 - b. Adoption du rapport financier 2024 de la MRC des Chenaux ;
 - c. Rapport budgétaire comparé et état de la situation au 30 avril 2025 ;
 - d. Demande d'augmentation de la limite de crédit de la carte Visa Desjardins ;
 - e. Appel de dossiers – lieu pour le projet le Circuit des Murales ;
 - f. Renouvellement d'un contrat de service en transport interurbain – circuit est ;
 - g. Renouvellement d'un contrat de service en transport interurbain – circuit Ouest ;
 - h. Comité enfance jeunesse famille des Chenaux – demande afin que la MRC des Chenaux agisse comme fiduciaire pour le projet *L'Odysée des Chenaux : À la recherche du trésor perdu* ;
6. Aménagement et développement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux) :
 - i. Municipalité de Saint-Stanislas – règlement modifiant le règlement numéro 2022-04 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ;
 - ii. Municipalité de Batiscan – règlement numéro # 313-2025 amendant le règlement de zonage numéro # 099-2008 concernant la hauteur maximale, la superficie maximale d'un bâtiment ainsi que la superficie maximale de tous les bâtiments accessoires à une résidence, les coefficients d'emprise au sol, l'emplacement des bâtiments accessoires et les revêtements extérieurs autorisés ;
 - iii. Municipalité de Sainte-de-la-Pérade – Demande de PPCMOI afin de permettre la tenue d'un kiosque de vente 12 mois par année conformément à l'article 16.1 du Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans autorisation de la CPTAQ et permettre la tenue de réception comportant des activités de restauration, de consommation d'alcool et de produits transformés issus des productions agricoles de la ferme conformément à l'article 13.1 du Règlement sur l'autorisation d'aliénation et d'utilisation d'un lot sans autorisation de la CPTAQ, pour le 1433, boulevard Lanaudière, lots 4 175 890, 5 559 068 et 5 559 069 ;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) ;
 - i. Ville de Trois-Rivières – règlement modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de revoir la priorisation du grand ensemble de terrain vacant 17 (2025, chapitre 48) ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- c. Autorisation générale – constats d'infraction en lien avec le *Règlement relatif à l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier* (Règlement no 2003-08-12) ;
 - d. Dépôt du compte-rendu du comité d'aménagement du territoire tenu le 16 avril 2025 ;
 - e. Octroi d'un contrat au Conseil régional de l'environnement Mauricie pour la réalisation de la phase 2 du Plan climat – *Élaboration du Plan climat intégré* ;
7. Rapports :
- a. Rapport du directeur général ;
 - b. Représentant(s) d'Énercycle (RGMRM) ;
 - c. Comité culturel ;
 - d. Comité de développement du territoire ;
 - e. Comité des ressources humaines ;
 - f. Comité de sécurité incendie ;
 - g. Comité sur la sécurité publique ;
 - h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux ;
 - i. Comité touristique ;
 - j. Comité sur le service des transports ;
 - k. Énergie communautaire de la rivière Batiscan ;
8. Fonds régions et ruralité :
- a. Enveloppes dédiées ;
 - b. Demandes régionales ;
 - c. Avis d'intérêts – reconduction du Fonds régions et ruralité ;
 - d. Demande au CJE Trois-Rivières/MRC des Chenaux – projet Place aux jeunes des Chenaux ;
9. Développement économique :
- a. Dépôt du rapport mensuel du service de développement économique ;
 - b. Demande d'aide financière Fonds local en économie sociale – Parc de la rivière Batiscan ;
 - c. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – Transport Marsais ;
10. Appuis demandés ;
11. Correspondance déposée :
- a. La ministre des Affaires municipales – reconduction du Fonds régions et ruralité, volet rayonnement régional ;
 - b. La ministre des Affaires municipales – reconduction du Fonds région et ruralité, volet développement territorial ;
 - c. La ministre des Affaires municipales – reconduction du Fonds régions et ruralité, volet vitalisation ;
 - d. Tremblay Bois Avocats – poursuite pénale – application de certains règlements de la MRC (Cour municipal de Mékinac) ;
 - e. Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de L'Habitation – correspondance suivant l'avis gouvernemental sur le règlement 2024-147 concernant l'identification des aires de protection des lieux de captage des eaux souterraines ainsi que la création de dispositions relatives aux éoliennes ;
12. Pour votre information ;
13. Autres sujets :
- a. Nomination d'un représentant(e) à la société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan ;
 - b. Félicitations à monsieur François-Philippe Champagne ;
14. Période de questions ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

15. Clôture de la séance.

Adoptée.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2025-05-088

3a. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2025

Il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et résolu à l'unanimité d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce Conseil tenue le 16 avril 2025.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2025-05-089

4a. EMBAUCHE D'UN GÉOMATICIEN

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2025-03-049, le Conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un géomaticien(ne) pour le service de l'aménagement du territoire ;

Considérant que, pour donner suite à un appel de candidatures paru dans le quotidien régional ainsi que sur des sites spécialisés en matière de recherche et d'offres d'emplois, au-delà d'une soixantaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste ;

Considérant que parmi celles-ci, trois candidats ont été rencontrés en entrevue ;

Considérant que les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de monsieur Vincent Houde ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire suppléant de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux embauche monsieur Vincent Houde au poste de géomaticien à compter du 9 juin 2025, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 80 % du salaire du poste.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2025-05-090

4b. EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE

Considérant que le poste d'agent(e) de développement culturel et touristique est vacant depuis le 2 mai 2025 ;

Considérant que, pour donner suite à un appel de candidatures paru dans le quotidien régional ainsi que sur des sites spécialisés en matière de recherche et d'offres d'emplois, au-delà d'une quarantaine de personnes ont manifesté un intérêt pour occuper ce poste ;

Considérant que parmi celles-ci, six candidats ont été rencontrés en entrevue ;

Considérant que les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de madame Véronique Mercier ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux embauche madame Mercier au poste d'agente de développement culturel et touristique à compter du 26 mai 2025, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 95 % du salaire du poste.

Adoptée.

2025-05-091

4c. DÉMISSION DE MONSIEUR DANNY ROY, DIRECTEUR DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Considérant que monsieur Danny Roy a remis, aux membres du Conseil, une lettre de démission de son poste de directeur du service d'aménagement du territoire le 12 mai 2025 ;

Considérant que le départ de monsieur Danny Roy à titre de directeur du service d'aménagement du territoire laisse le poste vacant à compter du 26 mai 2025 ;

Considérant que monsieur Roy demeurera disponible après cette date pour assurer une transition harmonieuse avec son ou sa successeur(e) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la démission de monsieur Danny Roy à titre de directeur du service d'aménagement du territoire.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à entreprendre un processus visant à procéder à l'embauche d'un directeur(rice) du service d'aménagement du territoire.

Adoptée.

2025-05-092

4d. FIN D'EMPLOI – EMPLOYÉ NUMÉRO 220004

Considérant l'embauche de l'employé numéro 220004 en date du 27 septembre 2021 ;

Considérant que l'employé 220004 ne rencontre pas les exigences du poste et n'atteint pas avec succès les standards demandés par la MRC des Chenaux pour l'accomplissement des tâches ;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines de la MRC des Chenaux ;

Considérant que le préavis de fin d'emploi respecte les délais prévus aux normes du travail ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux procède à la fin d'emploi de l'employé numéro 220004 au 6 juin 2025.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSE

2025-05-093

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire suppléant de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que soit adoptée la liste des chèques numéro 13976 à 13981 ainsi que les autres sommes déboursées au 21 mai 2025 totalisant 1 057 774,14 \$.

Adoptée.

2025-05-094

5b. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2024 DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que l'auditeur de la MRC des Chenaux, société de comptables professionnels agréés MPA inc., représenté par monsieur Robert Arbour, a déposé le rapport financier consolidé 2024 avant la tenue de la présente séance publique ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que les résultats dudit rapport indiquent un surplus de 248 906 \$ pour cet exercice, après les ajustements de la conciliation à des fins fiscales ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte le contenu du rapport financier consolidé 2024, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, tel que déposé par la société de comptables professionnels agréés MPA inc.

Adoptée.

5c. RAPPORT BUDGÉTAIRE COMPARÉ ET ÉTAT DE LA SITUATION AU 30 AVRIL 2025

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport comparé et de l'état de la situation au 30 avril 2025.

2025-05-095

5d. DEMANDE D'AUGMENTATION DE LA LIMITE DE CRÉDIT DE LA CARTE VISA DESJARDINS

Considérant que le directeur général et greffier trésorier utilise une carte de crédit émise par Visa Desjardins pour payer différents frais relatifs au fonctionnement de la MRC des Chenaux ;

Considérant que la limite de crédit actuelle de 10 000 \$ est insuffisante à ces fins ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux demande à Visa Desjardins de porter à 20 000 \$ la limite de crédit utilisée par le directeur général et greffier trésorier, monsieur Patrick Baril.

Adoptée.

2025-05-096

5e. APPEL DE DOSSIERS – LIEU POUR LE CIRCUIT DES MURALES

Considérant que la MRC des Chenaux a mis en place en 2022 un Circuit de murales extérieures, notamment grâce à l'aide du ministère de la Culture et des Communications du Québec, dans le cadre de l'entente de développement culturel ;

Considérant que le projet Circuit des Murales est un projet visant à soutenir les artistes en arts visuels voulant mettre en valeur leur talent et que ledit projet permettra de mettre en valeur les lieux touristiques du territoire de la MRC des Chenaux ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que la MRC des Chenaux a sollicité la participation des municipalités du territoire afin de déterminer un lieu qui sera identifié pour réaliser une septième murale ;

Considérant que seulement une murale pourra être réalisée en 2025 dans le cadre du Circuit des Murales, compte tenu du financement disponible ;

Considérant que pour donner suite à l'appel de dossiers, une municipalité du territoire a déposé un dossier présentant un lieu pouvant être considéré dans le Circuit des Murales ;

Considérant qu'un comité de sélection s'est rencontré afin d'analyser le projet et recommander aux membres du Conseil de la MRC des Chenaux le lieu qui pourra être choisi ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire suppléant de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le lieu présenté par la municipalité de Saint-Stanislas afin d'y réaliser la septième murale du Circuit des Murales de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2025-05-097

5f. RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE SERVICE EN TRANSPORT INTERURBAIN – CIRCUIT EST

Considérant que par la résolution numéro 2024-06-148 la MRC des Chenaux a octroyé un contrat pour le service de transport interurbain pour le circuit est à Les Autobus Péradiens inc. pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025 ;

Considérant que le contrat de service permet de renouveler le contrat pour un maximum de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois ;

Considérant que si la MRC des Chenaux choisit d'exercer l'une ou l'autre des options de renouvellement, elle devra transmettre au soumissionnaire un avis écrit l'informant de son intention de renouveler le contrat ;

Considérant que les membres du comité de transport de la MRC des Chenaux s'est réuni le 22 avril 2025 et que celui-ci recommande le renouvellement du contrat de service interurbain – circuit est pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026 ;

Considérant que le bordereau de soumission pour le circuit est déposé par Les Autobus Péradiens inc., lors de l'attribution du contrat, présentait un prix soumis pour l'année deux du contrat de 0,40 \$ du kilomètre avant les taxes applicables et de 515,00 \$ par jour avant les taxes applicables ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux octroie le contrat pour le service de transport interurbain pour le circuit est à Les Autobus Péradiens inc. pour l'option de l'année deux (1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026) et que les prix payés soient les suivants : 0,40 \$ du kilomètre et 515 \$ par jour, le tout, avant les taxes applicables.

Que le directeur général soit autorisé à déposer toutes demandes et faire toute démarche pouvant bénéficier au présent projet.

Adoptée.

2025-05-098

5g. RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT DE SERVICE EN TRANSPORT INTERURBAIN – CIRCUIT OUEST

Considérant que par la résolution numéro 2024-06-149 la MRC des Chenaux a octroyé un contrat pour le service de transport interurbain pour le circuit ouest à Autobus Baribeau & Fils Ltée pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2025 ;

Considérant que le contrat de service permet de renouveler le contrat pour un maximum de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois ;

Considérant que si la MRC des Chenaux choisit d'exercer l'une ou l'autre des options de renouvellement, elle devra transmettre au soumissionnaire un avis écrit l'informant de son intention de renouveler le contrat ;

Considérant que les membres du comité de transport de la MRC des Chenaux se sont réunis le 22 avril 2025 et que celui-ci recommande le renouvellement du contrat de service interurbain – circuit ouest pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026 ;

Considérant que le bordereau de soumission pour le circuit est déposé par Autobus Baribeau & Fils Ltée, lors de l'attribution du contrat, présentait un prix soumis pour l'année deux du contrat de 0,74 \$ du kilomètre avant les taxes applicables et de 510,00 \$ par jour avant les taxes applicables ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux octroie le contrat pour le service de transport interurbain pour le circuit ouest à Autobus Baribeau & Fils Ltée pour l'option de l'année deux (1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026) et que les prix payés soient les suivants : 0,74 \$ du kilomètre et 510 \$ par jour, le tout, avant les taxes applicables.

Que le directeur général soit autorisé à déposer toutes demandes et faire toute démarche pouvant bénéficier au présent projet.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2025-05-099

5h. **COMITÉ ENFANCE JEUNESSE FAMILLE DES CHENAUX – DEMANDE AFIN QUE LA MRC DES CHENAUX AGISSE COMME FIDUCIAIRE POUR LE PROJET L'ODYSSÉE DES CHENAUX : À LA RECHERCHE DU TRÉSOR PERDU**

Considérant que, par la résolution 2019-04-078, la MRC des Chenaux a été désignée comme fiduciaire auprès de la Fondation Lucie et André Chagnon pour la gestion financière du Comité Enfance Jeunesse famille des Chenaux ;

Considérant que la planification stratégique 2024-2028 en réussite éducative identifie la littératie et la numératie comme une orientation stratégique, et que l'activité *L'Odyssée des Chenaux : À la recherche du trésor perdu* (chasse au trésor pour les familles lors de la journée de la famille 2026) figure parmi les actions du plan d'action ;

Considérant que le levier financier du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'entente sectorielle en soutien à la Démarche mauricienne pour le développement du plein potentiel des jeunes (volet 1), permettrait de renforcer le déploiement du plan d'action ;

Considérant que les membres du Conseil de la MRC des Chenaux ont pu prendre connaissance du protocole d'entente lors d'une rencontre préparatoire ;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le Conseil de la MRC des Chenaux se propose comme fiduciaire pour le projet *L'Odyssée des Chenaux : À la recherche du trésor perdu* dans le cadre de la demande de soutien financier du volet 1 de l'entente sectorielle en soutien à la Démarche mauricienne pour le développement du plein potentiel des jeunes.

Il est de plus résolu que monsieur Patrick Baril, directeur général soit, par la présente, autorisé à signer ladite entente pour et au nom de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

6. **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

6a. **CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

2025-05-100

6ai. **MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-04 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement 2022-04-01 de la municipalité de Saint-Stanislas.

Adoptée.

2025-05-101

6a.ii. **MUNICIPALITÉ DE BATISCAN – RÈGLEMENT NUMÉRO # 313-2025 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO # 099-2008 CONCERNANT LA HAUTEUR MAXIMALE, LA SUPERFICIE MAXIMALE D'UN BÂTIMENT AINSI QUE LA SUPERFICIE MAXIMALE DE TOUS LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES À UNE RÉSIDENCE, LES COEFFICIENTS D'EMPRISE AU SOL, L'EMPLACEMENT DES BÂTIMENTS ACCESSOIRES ET LES REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS AUTORISÉS**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur René Proteau, conseiller de Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement # 313-2025 de la municipalité de Batiscan.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2025-05-102

- 6a.iii. **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE – DEMANDE DE PPCMOI AFIN DE PERMETTRE LA TENUE D'UN KIOSQUE DE VENTE 12 MOIS PAR ANNÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 16.1 DU RÈGLEMENT SUR L'AUTORISATION D'ALIÉNATION OU D'UTILISATION D'UN LOT SANS AUTORISATION DE LA CPTAQ ET PERMETTRE LA TENUE DE RÉCEPTION COMPORTANT DES ACTIVITÉS DE RESTAURATION, DE CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE PRODUITS TRANSFORMÉS ISSUS DES PRODUCTIONS AGRICOLES DE LA FERME CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 13.1 DU RÈGLEMENT SUR L'AUTORISATION D'ALIÉNATION ET D'UTILISATION D'UN LOT SANS AUTORISATION DE LA CPTAQ, POUR LE 1433, BOULEVARD LANAUDIÈRE, LOTS 4 175 890, 5 559 068 ET 5 559 069**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que la demande, ci-après visée, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve la demande de PPCMOI (résolution 2025-05-011) de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

- 6b. **RÈGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)**

- i. Ville de Trois-Rivières – règlement modifiant le règlement sur le schéma d'aménagement et de développement révisé (2016, chapitre 170) afin de revoir la priorisation du grand ensemble de terrain vacant 17 (2025, chapitre 48).

2025-05-103

- 6c. **AUTORISATION GÉNÉRALE – CONSTATS D'INFRACTION EN LIEN AVEC LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ABATTAGE D'ARBRES ET LA PROTECTION DU COUVERT FORESTIER (RÈGLEMENT NO 2003-08-12)**

Considérant que la MRC des Chenaux est régie, notamment, par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ;

Considérant que l'article 1108 de ce Code permet à la MRC des Chenaux d'entreprendre des poursuites pénales pour la sanction d'infractions aux dispositions de ses règlements ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que l'article 144 du *Code de procédure pénale* (RLRQ, c. C-25.1) prévoit que toute poursuite pénale est intentée au moyen d'un constat d'infraction ;

Considérant que l'article 147 du *Code de procédure pénale* permet au poursuivant, en l'occurrence, la MRC des Chenaux, d'autoriser généralement ou spécialement et par écrit une ou des personnes à délivrer des constats d'infraction, en son nom ;

Considérant le *Règlement relatif à l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier* (règlement no 2003-08-12) ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner, généralement, les personnes identifiées à la présente résolution comme étant dûment autorisées à délivrer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, des constats d'infraction pour toute infraction au *Règlement relatif à l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier* (règlement no 2003-08-12) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu que monsieur Danny Roy, directeur du service de l'aménagement du territoire et madame Isabelle Auclair, conseillère en environnement et agriculture soient, de façon générale, autorisés à délivrer des constats d'infraction pour toute infraction au *Règlement relatif à l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier* (règlement no 2003-08-12) de même qu'à tout autre règlement portant sur le même objet et adopté par la MRC des Chenaux en vertu des articles 79.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est également résolu que l'autorisation de délivrer des constats d'infraction prévue à la présente résolution s'applique pour les personnes expressément nommées ainsi qu'à leurs remplaçants, le cas échéant, de même que toute autre personne qui occupera dans l'avenir l'un ou l'autre des postes identifiés dans la présente résolution.

Adoptée.

6d. DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TENU LE 16 AVRIL 2025

Les membres du Conseil prennent connaissance du compte-rendu déposé.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2025-05-104

6e. OCTROI D'UN CONTRAT AU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT MAURICIE POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE 2 DU PLAN CLIMAT – ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT INTÉGRÉ

Considérant qu'en vertu du décret numéro 201-2024 du 7 février 2024, la ministre des Affaires municipales a été autorisée à verser une aide financière d'un montant maximal de 1 097 638 \$ à la MRC des Chenaux, au cours de l'exercice financier 2023-2024, pour l'élaboration de son plan climat ainsi que pour la planification et la mise en œuvre de projets issus de ce plan ;

Considérant qu'à la suite de l'entente signée avec la ministre des Affaires municipales pour la réalisation d'un Plan climat (résolution numéro 2024-02-045), la MRC des Chenaux s'est engagée à élaborer son plan climat au plus tard trois ans après l'entrée en vigueur de la Convention en conformité avec le guide Démarche d'élaboration d'un plan climat fourni par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et avec les Modalités d'utilisation des sommes aux fins d'élaboration d'un plan climat ;

Considérant que par la résolution numéro 2024-08-195 la MRC des Chenaux a accordé un contrat au Conseil régional de l'environnement Mauricie pour la réalisation de la phase 1 du Plan climat, c'est-à-dire la rédaction d'un plan de travail ;

Considérant que pour compléter la réalisation du Plan climat de la MRC des Chenaux, une phase 2 doit être réalisée à la suite de la mise en place du plan de travail ;

Considérant la proposition reçue du Conseil régional de l'environnement Mauricie pour la réalisation pour la réalisation de la phase 2 du Plan climat — *Élaboration du Plan climat intégré* au prix de 200 000 \$ avant les taxes applicables ;

Considérant que l'article 938 du *Code municipal* permet à la MRC des Chenaux d'accorder un contrat pour la fourniture de ce type de services à un OBNL, le tout sans appel d'offres ;

Considérant que l'article 11 du règlement 2017-107 sur la gestion contractuelle de la MRC des Chenaux confirme que par la nature du service, ce contrat n'est assujéti à aucun processus d'appel d'offres ;

Considérant que les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du contrat de projet déposé par le Conseil régional de l'environnement Mauricie pour la réalisation de la phase 2 du Plan climat — *Élaboration du Plan climat intégré* ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu par le Conseil de la MRC des Chenaux d'accorder un contrat au Conseil régional de l'environnement Mauricie au montant de 200 000 \$ avant les taxes applicables pour la réalisation de la phase 2 du Plan climat — *Élaboration du Plan climat intégré*.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Guy Veillette, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, le contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée.

7. RAPPORTS

7a. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Patrick Baril, directeur général, présente le rapport préparé pour la période du 17 avril 2025 au 21 mai 2025.

7b. REPRÉSENTANT(S) D'ÉNERGYCLE (RGMRM)

Monsieur Luc Dostaler fait état des activités d'Énergycycle (RGMRM).

7c. COMITÉ CULTUREL

Madame France Bédard fait le bilan des dossiers en cours.

7d. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, fait état des dossiers en cours de réalisation par le comité.

7e. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours.

7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, présente les dossiers en cours.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7g. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Guy Veillette explique qu'il n'y a pas eu de rencontre ce mois-ci. La prochaine rencontre du comité aura lieu en juin 2025.

7h. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Guy Veillette, président du comité de la communauté entrepreneuriale, présente le rapport préparé par notre agent de développement entrepreneurial pour la période finissant le 10 mai 2025.

7i. COMITÉ TOURISTIQUE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, résume le rapport d'activités préparé par notre agente de développement touristique pour le mois de février 2025.

7j. COMITÉ DE TRANSITION SUR LE TRANSPORT DES PERSONNES

Monsieur Luc Dostaler, président du comité de transition sur le transport des personnes, présente les dossiers en cours.

7k. ÉNERGIE COMMUNAUTAIRE DE LA RIVIÈRE BATISCAN

Monsieur Guy Veillette résume les dossiers en cours.

8. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

8a. ENVELOPPES DÉDIÉES

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2025-05-105

8c. AVIS D'INTÉRÊTS – RECONDUCTION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la MRC des Chenaux, dans une correspondance datée du 22 avril 2025, de la reconduction du Fonds régions et ruralité ;

Considérant que le Fonds régions et ruralité permettra aux élus municipaux de soutenir la réalisation de projets mobilisateurs en réponse aux priorités et aux spécificités du territoire de la MRC des Chenaux ;

Considérant que la MRC des Chenaux désire mentionner son intérêt à reconduire l'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité, notamment pour les volets Développement territorial et Vitalisation ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, appuyé par monsieur René Proteau, conseiller de Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux dépose au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, son avis d'intérêt à reconduire l'entente du Fonds régions et ruralité, notamment pour les volets Développement territorial et Vitalisation.

Il est également résolu que monsieur Guy Veillette, préfet, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, tout document relatif à la présente demande.

Adoptée.

2025-05-106

8d. DEMANDE DU CJE TROIS-RIVIÈRES/MRC DES CHENAUX – PROJET PLACE AUX JEUNES DES CHENAUX

Considérant que le CJE Trois-Rivières/MRC des Chenaux a eu recours au service d'une agente de migration pour la période de 2022 à 2025 dans le cadre du programme Place aux jeunes des Chenaux ;

Considérant que lors d'une rencontre préparatoire, les membres du Conseil ont pu prendre connaissance du rapport d'activités du projet Place aux jeunes des Chenaux pour la période couverte ;

Considérant que le gouvernement du Québec a annoncé, au dernier budget, une reconduction du soutien financier pour le programme Place aux jeunes en région afin de mieux soutenir les projets actuels et offrir les services sur l'ensemble du territoire québécois ;

Considérant que le rôle et le mandat de l'agente de migration favorisent la migration, l'établissement et le maintien en région de jeunes diplômés âgés de 18 à 35 ans ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que le rôle de l'agente de migration par le CJE Trois-Rivières/MRC des Chenaux permet, entre autres, de combler l'un des objectifs du comité des partenaires socio-économiques de la MRC des Chenaux en matière d'attraction de la main-d'œuvre ;

Considérant qu'une contribution financière du milieu est nécessaire afin que le CJE Trois-Rivières/MRC des Chenaux puisse avoir accès au programme Place aux jeunes en région ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire suppléant de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte de participer financièrement au projet Place aux jeunes en région déposé par le CJE Trois-Rivières/MRC des Chenaux et d'y contribuer pour une somme de 15 000 \$ par année pour les trois prochains exercices, soit 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028.

Que le préfet de la MRC des Chenaux, monsieur Guy Veillette, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9a. DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport déposé.

2025-05-107

9b. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL EN ÉCONOMIE SOCIALE – PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue du Parc de la Rivière Batiscan inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'économie sociale (FLÉS) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FLÉS 2025-02 prévoyant une aide financière non remboursable de quinze mille dollars (15 000 \$) provenant du Fonds local d'économie sociale.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2025-05-108

9c. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – TRANSPORT MARSAIS

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Transport Marsais sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2025-03 prévoyant un prêt FLI au montant de dix mille dollars (10 000 \$), portant intérêt au taux de sept virgule cinq pour cent (7,50 %) par année, amortie sur soixante (60) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. APPUIS DEMANDÉS

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

11. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE

- a. La ministre des Affaires municipales – reconduction du Fonds régions et ruralité, volet rayonnement régional ;
- b. La ministre des Affaires municipales – reconduction du Fonds région et ruralité, volet développement territorial ;
- c. La ministre des Affaires municipales – reconduction du Fonds régions et ruralité, volet vitalisation ;
- d. Tremblay Bois Avocats – poursuite pénale – application de certains règlements de la MRC (Cour municipal de Mékinac) ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- e. Direction régionale du ministère des Affaires municipales et de L'Habitation – correspondance suivant l'avis gouvernemental sur le règlement 2024-147 concernant l'identification des aires de protection des lieux de captage des eaux souterraines ainsi que la création de dispositions relatives aux éoliennes.

12. POUR VOTRE INFORMATION

Aucune autre information n'est apportée à la rencontre.

13. AUTRES SUJETS

13a. NOMINATION D'UN(E) REPRÉSENTANT(E) À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU BASSIN DE LA BATISCAN

Madame Chloé Germain-Thérien, conseillère municipale de Saint-Stanislas, a remis sa démission à titre de représentante de la MRC des Chenaux au Conseil d'administration de la Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA). Un nouveau ou une nouvelle représentante de la MRC des Chenaux au sein du Conseil d'administration de la SAMBBA sera nommé(e) lors d'une prochaine séance.

2025-05-109

13b. FÉLICITATIONS À MONSIEUR FRANÇOIS-PHILIPPE CHAMPAGNE

Les membres du Conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux s'unissent pour féliciter monsieur François-Philippe Champagne, élu le 28 avril dernier à titre de député du comté Saint-Maurice-Champlain. Les membres du Conseil saluent également la nomination de monsieur Champagne comme ministre des Finances et du Revenu national.

Adoptée.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Environ trente citoyens étaient présents lors de la séance du Conseil et ont posé des questions sur le projet d'éoliennes de TES Canada.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2025-05-110

15. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-huit heures trente-quatre (18h34), il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par monsieur Hugo-Pierre Bellemare, maire suppléant de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Je, Guy Veillette, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Guy Veillette
Préfet